

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présences : Roger Hébert, président
Marie-France Lapierre, vice-présidente
Robert Joncas, conseiller
Marc-André Ouellette, conseiller
Sonia Thibeault, conseillère
Luc Morin, conseiller

Participaient aussi :
Bertrand Dupain, directeur général
Caroline Picard, directrice générale adjointe
Simon Couture, secrétaire trésorier par intérim

Absence : Sans objet

Secrétaire : Hélène Rivest

Le président, Roger Hébert, assume la présidence.

1. Ouverture de la réunion publique

Résolution P-1464-01-2015

Que le Conseil d'administration approuve l'ouverture de la réunion à 17 h 36.

Proposée par : Marc-André Ouellette.

Adoptée à l'unanimité.

2. Secrétaire trésorier par intérim

Que le Conseil d'administration approuve la nomination de M. Simon Couture à titre de secrétaire trésorier par intérim pour la durée et les fins de cette présente réunion publique seulement.

Proposée par : Luc Morin.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture de la vision et de la mission

Robert Joncas procède à la lecture de la vision et de la mission.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution P-1465-01-2015

Que le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par : Marc-André Ouellette.

Adoptée à l'unanimité.

5. Résolution en bloc

Ce point est sans objet.

6. Suivi du Conseil d'administration

Ce point est sans objet.

7. Éducation

7.1. Options de calendriers scolaires

Le directeur général prend la parole. Il présente 3 options de calendriers scolaires à faire parvenir aux écoles pour une consultation. Il est important de noter que le ministère de l'Éducation ne dicte aucunement un calendrier standard. Il explique les options 1, 2 et 3, les avantages et désavantages de chacune.

Marie-France Lapierre se joint à la réunion à 17 h 43.

Certaines écoles opteraient peut-être de suivre le calendrier scolaire anglophone. Le CSF a reçu l'information de plusieurs conseils scolaires anglophones à cet effet. Les écoles jouissent également d'une certaine flexibilité, soit par une proposition d'un autre calendrier ou lorsque l'école utilise le transport scolaire anglophone.

Résolution P-1466-01-2015

Que le Conseil d'administration approuve l'envoi en consultation dans les communautés-écoles les options 1, 2 et 3 des calendriers scolaires 2015-2016.

Proposée par : Marie-France Lapierre.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. Processus de consultation

Dans certaines écoles, les APÉS et les membres du personnel ne s'entendent pas nécessairement sur les calendriers scolaires. Le School Act Regulation indique que :

Consultations

(2) The board must provide an opportunity to

(a) the parents of the students enrolled in each school to which the proposed school calendar is to apply, and

(b) representatives of employees of the board assigned to the school

to provide comments to the board with respect to the school calendar made publicly available under subsection (1).

Le directeur général demande au Conseil d'administration de préciser les modalités de la consultation à savoir si l'APÉ est l'acteur principal ou les membres du personnel sont considérés à parts égales. Il est important de noter qu'en général, une communauté-école compte beaucoup plus de parents que de membres du personnel. Également, les résultats de la consultation doivent être communiqués au ministère de l'Éducation au plus tard le 31 mars.

Les membres discutent du processus de consultations qui a prévalu par le passé et du processus de la consultation actuel d'école en école.

Résolution P-1467-01-2015

Que le CA approuve de confier l'intégralité de la consultation à l'Association des parents-écoles de chaque établissement en spécifiant la nécessité de permettre aux membres du personnel de s'exprimer à titre individuel.

Proposé par : Luc Morin

Adoptée à l'unanimité.

7.3. Calendrier scolaire 2014-2015 – école Jules-Verne

L'APÉ de l'école Jules-Verne a demandé un report de sa journée pédagogique du mois de septembre en février. Lors du retour des enseignants en classe en septembre dernier, le ministère de l'Éducation a indiqué aux conseils

scolaires de tout simplement reporter cette journée éducative à une date ultérieure. La consigne était évasive et la rentrée précipitée, d'où la nécessité de modifier le calendrier scolaire de l'école Jules-Verne.

Résolution P-1468-01-2015

Que le Conseil d'administration approuve de modifier le calendrier scolaire de l'école Jules-Verne en reportant la journée pédagogique en date du 18 septembre 2014 perdue à cause de la grève des enseignants en septembre 2014 au 10 février 2015.

Proposée par : Luc Morin.

Adoptée à l'unanimité.

8. Gestion

Ce point est sans objet.

9. Politiques

Ce point est sans objet.

10. Regroupement

Ce point est sans objet.

11. Divers

Sans objet.

12. Questions du public

Sans objet.

13. Levée de la réunion

Résolution P-1469-01-2015

Que le Conseil d'administration approuve la levée de la réunion à 18 h 43.

Proposée par : Marc-André Ouellette.

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ LE 14 FÉVRIER 2015

Président

Secrétaire trésorier

Date